



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-troisième session

Rabat (Maroc), 26-28 mars et 18-20 avril 2024

Note d'information

Organisation de la session de la Conférence régionale

1. La 33^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique comportera deux volets distincts. La réunion des hauts fonctionnaires se déroulera par visioconférence **du 26 au 28 mars 2024**. La session ministérielle se tiendra **du 18 au 20 avril 2024** dans un format hybride, en présentiel à Rabat (Maroc) et en ligne via la plateforme de visioconférence Zoom. Les séances via Zoom seront diffusées sur un grand écran dans la salle de réunion, afin que tous les participants, en présentiel ou en distanciel, puissent se voir. La consultation des organisations de la société civile (OSC) a eu lieu à Casablanca, les 21 et 22 février 2024. **Les horaires indiqués dans le présent document correspondent à l'heure de Rabat (Maroc) (UTC+1).**
2. Sauf si la Conférence régionale en décide autrement, les travaux de la réunion des hauts fonctionnaires se tiendront de 8 h 30 à 15 h 30 le premier jour, de 8 h 30 à 16 heures le deuxième jour et de 9 heures à 15 h 30 le troisième jour. Les travaux de la session ministérielle auront lieu de 8 h 30 à 15 h 30 le premier jour et de 8 h 30 à 17 heures les jours suivants.
3. Un programme des séances sera distribué chaque jour. On y trouvera des informations détaillées sur les activités de la Conférence régionale, le calendrier des réunions, les questions à l'examen et divers renseignements d'ordre général.
4. La session ministérielle se tiendra en présentiel et, simultanément, sur la plateforme de visioconférence Zoom. Le lien permettant de s'inscrire aux séances de la réunion des hauts fonctionnaires et de la session ministérielle sur Zoom sera communiqué séparément aux délégués. Une simulation de la réunion en ligne sera organisée en temps utile, avant le début de la Conférence régionale. Nous recommandons vivement aux délégations de participer à cette simulation afin que tout problème ou difficulté rencontré soit résolu avant la véritable session.
5. Le Secrétaire de la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique est M. Kwami Dzifanu Nyarko-Badohu.

Langues de travail

6. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, français et portugais. Les documents seront publiés en anglais, arabe, espagnol et français.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Relations avec la presse et information

7. Un fonctionnaire de la FAO chargé de la communication, assisté d'un attaché de presse du Gouvernement du Maroc, supervisera les contacts avec la presse et sera responsable des questions concernant la diffusion de l'information au public.
8. Les journalistes nationaux et étrangers doivent être accrédités pour couvrir la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique. Pour obtenir votre accréditation, veuillez écrire dès que possible à l'adresse suivante: fz.nassik@agriculture.gov.ma.

Documents

9. Les documents de travail seront mis à disposition avant le début de la Conférence régionale pour l'Afrique, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/arc33/documents/fr/>.

Projets de recommandations et de modifications

10. Les membres qui souhaitent présenter des projets de recommandations ou d'autres documents appelant une décision de la Conférence régionale sont priés de les rédiger dans l'une des langues de travail et de les remettre, au format électronique, au Secrétaire de la Conférence régionale, à l'adresse ARC-Secretariat@fao.org.

Discours et déclarations

11. Lors de la Conférence régionale, les chefs de délégation souhaitant intervenir au titre de points de l'ordre du jour peuvent: i) faire une demande d'intervention en séance plénière, à laquelle il sera donné suite en fonction de l'ordre de réception des demandes ou ii) communiquer, avant le début de la Conférence régionale, soit une déclaration sous forme de texte seul, soit une déclaration vidéo enregistrée au préalable.

Interventions orales en séance plénière

12. Les délégués sont priés de veiller à ce que chacune de leurs interventions ne dépasse pas 4 minutes.
13. Afin que leurs propos soient restitués le plus fidèlement par les interprètes, les délégués sont invités à communiquer le texte de leurs déclarations le 21 mars 2024 au plus tard, dans une des langues de travail, à l'adresse ARC-Secretariat@fao.org.

Déclarations numériques

14. Les délégués qui souhaitent présenter une déclaration numérique peuvent communiquer soit une déclaration sous forme de texte seul, soit une déclaration vidéo enregistrée au préalable.
15. Pour les **déclarations sous forme de texte seul**, les délégués sont encouragés à veiller à ce que leurs déclarations écrites ne dépassent pas 800 mots. Les versions définitives des déclarations sous forme de texte seul doivent être envoyées à l'adresse ARC-Secretariat@fao.org, le **10 avril 2024** au plus tard. Le secrétariat publiera ces déclarations sur la page web de la Conférence régionale (<https://www.fao.org/events/detail/arc33/fr>), une fois qu'elles auront été prononcées.
16. Pour les **déclarations enregistrées au préalable**, les délégués sont invités à veiller à ce qu'elles ne dépassent pas 4 minutes. Les **déclarations enregistrées au préalable** seront diffusées pendant la Conférence régionale, au moment opportun. Les délégués sont priés de communiquer le texte écrit de leur déclaration en même temps que la vidéo, afin de faciliter l'interprétation.
17. Les versions définitives des déclarations enregistrées au préalable au format MP4 doivent être envoyées à l'adresse ARC-Secretariat@fao.org, le **10 avril 2024** au plus tard, accompagnées d'un lien vers un service commercial de transfert de fichiers volumineux.

18. Les caractéristiques techniques des déclarations enregistrées au préalable sont les suivantes:
- a. La vidéo doit être enregistrée en haute définition (**1080x1920**).
 - b. Le fichier, au **format MP4**, doit être compressé en une version allégée aux fins de la diffusion sur Zoom.
 - c. Une **vidéo d'une durée de 3 à 4 minutes** doit être compressée à une taille de **80 MB**, à un taux de compression de **3,5 méga-octets** par seconde. Les fichiers d'une taille supérieure peuvent entraîner des problèmes techniques lors de leur diffusion.
 - d. Le fichier doit être compressé avant son envoi au secrétariat de la Conférence régionale.
 - e. Les vidéos au format .MOV sont à éviter.
 - f. La **date limite du 10 avril 2024** doit être respectée afin que le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour tester les enregistrements sur Zoom.

Webdiffusion

19. Toutes les séances plénières seront diffusées en direct sur le web et pourront être visionnées sur le site web de la Conférence régionale (<https://www.fao.org/events/detail/arc33/fr>) ou sur le portail de webdiffusion de la FAO (<https://www.fao.org/webcast/home/fr/>).

Correspondance écrite préalable sur des points de l'ordre du jour

20. Afin de gagner du temps et de simplifier le travail de la Conférence régionale, la procédure de correspondance écrite sera le principal mode d'examen de certains points indiqués dans l'ordre du jour provisoire.
21. Dans le cadre de cette procédure de correspondance écrite, les membres sont invités à communiquer leurs questions et leurs observations par courriel, à l'adresse ARC-Dialogue@fao.org, le **10 avril 2024**, au plus tard. Un espace de dialogue régional réservé aux membres a été créé à l'adresse <https://www.fao.org/arc33-dialogue/>, afin que ceux-ci puissent échanger et poser des questions au sujet des documents et des points de l'ordre du jour de la Conférence régionale. À ce propos, les membres peuvent communiquer leurs questions et/ou leurs observations à l'adresse suivante: arc33@fao.org.
22. Veuillez indiquer clairement en objet du courrier électronique et dans le corps du message le point de l'ordre du jour auquel correspondent les observations ou les contributions.
23. Les questions et observations des membres et les réponses du secrétariat seront publiées dans l'espace de dialogue des membres.
24. Afin de faciliter le travail de la Conférence régionale, des présentations écrites des points de l'ordre du jour examinés dans le cadre de la procédure de correspondance écrite seront publiées avant la session, dans l'espace consacré aux dialogues régionaux.
25. Les points examinés dans le cadre de la procédure de correspondance écrite feront partie intégrante des délibérations et du rapport de la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique.

Questions d'ordre général

26. Toutes les questions d'ordre général concernant la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique sont à adresser aux deux personnes suivantes:

<p>Secrétaire de la Conférence régionale M. Kwami Dzifanu Nyarko-Badohu Bureau régional de la FAO pour l'Afrique P.O. Box 1628, Accra, Ghana Tél.: +233 302 610930 ext. 41110 Courriel: ARC-Secretariat@fao.org</p> <p>Avec copie obligatoire à: KwamiDzifanu.NyarkoBadohu@fao.org Francisca.Penuku@fao.org FAO-MA@fao.org</p>	<p>Chargée de liaison du Gouvernement M^{me} Fatima Zahra Nassik Comité national d'organisation de la Conférence régionale Tél.: +212 537 66 56 17 Téléphone portable: +212 613 79 28 49 Courriel: fz.nassik@agriculture.gov.ma</p> <p>Avec copie obligatoire à: M^{me} Lamiae Chtayti, Chargée de liaison adjointe Courriel: l.chtayti@agriculture.gov.ma</p>
---	--

Inscription en ligne

27. Les participants sont invités à noter que le processus d'inscription se déroule en deux étapes. La première étape est l'inscription en ligne à la Conférence régionale, à l'adresse suivante: [ARC33_Morocco_2024](#).
28. La seconde étape consiste à s'inscrire aux réunions sur Zoom (par exemple, pour les participants qui assisteront à la réunion des hauts fonctionnaires et à la session ministérielle par visioconférence). Les participants inscrits recevront un lien Zoom et des instructions utiles concernant l'utilisation de la plateforme, après s'être inscrits à la Conférence régionale à l'aide du lien susmentionné.
29. Tous les délégués et les observateurs qui participeront à la réunion des hauts fonctionnaires sont priés de s'inscrire au plus tard le **7 mars 2024**. Tous les délégués et les observateurs qui participeront à la réunion ministérielle sont priés de s'inscrire au plus tard le **31 mars 2024**.

Inscription à l'arrivée sur le lieu de la Conférence

30. La 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique aura lieu à **l'hôtel Sofitel Rabat Jardin des Roses**. Tous les délégués et les observateurs qui assisteront en présentiel à la session ministérielle (**18-20 avril 2024**) sont invités à confirmer leur inscription/arrivée sur le lieu de la Conférence régionale afin de recevoir leur badge d'identification.
31. Le comptoir des inscriptions sera ouvert **de 9 heures à 20 heures le 17 avril 2024**, et de 7 heures à 17 heures tous les jours suivants, pendant la durée de la Conférence régionale.
32. Tout ajout ou correction doit être signalé au secrétariat de la Conférence régionale. Seuls les participants inscrits recevront un badge spécial leur permettant d'accéder aux salles de la Conférence régionale.

Formalités d'entrée au Maroc

33. Tous les voyageurs qui se rendent au Maroc doivent disposer d'un passeport en cours de validité et avoir obtenu, si nécessaire, le visa d'entrée correspondant auprès d'une représentation consulaire ou diplomatique du Royaume du Maroc dans leur pays de résidence. Les participants sont invités à se mettre en rapport avec le service consulaire de l'ambassade ou du consulat du Royaume du Maroc dans leur pays afin de se renseigner sur les conditions d'obtention du visa. À titre exceptionnel, et à condition d'en informer préalablement l'équipe marocaine d'organisation, des dispositions pourront être prises pour que le visa soit délivré à l'arrivée. On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante: www.consulat.ma.

34. Les participants venant de pays dans lesquels le Maroc n'a pas d'ambassade ni de consulat doivent présenter au préalable une demande de visa, lequel leur sera remis à leur arrivée au point d'entrée dans le pays.
35. Les participants qui ont besoin d'assistance complémentaire ou qui ont d'autres questions concernant la procédure d'obtention du visa peuvent écrire à l'adresse suivante:
ARC-Secretariat@fao.org.

Obligations sanitaires pour les personnes qui se rendent au Maroc

36. Les voyageurs en provenance de zones où la fièvre jaune est endémique doivent présenter un certificat international de vaccination en cours de validité (*Yellow card*/Carte jaune).

Arrivée à l'aéroport

37. Les participants sont priés de communiquer le nom de leur compagnie aérienne, le numéro de leur vol, l'heure de leur arrivée et toute autre information utile, afin que l'on puisse les accueillir dans de bonnes conditions à leur arrivée à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca ou à l'aéroport de Rabat-Salé.
38. Les délégations et invités spéciaux qui se rendent au Maroc par aéronef privé sont priés de communiquer au préalable au Comité national les informations suivantes, afin de recevoir les autorisations de vol et d'atterrissage correspondantes: a) les caractéristiques de l'aéronef; b) l'immatriculation; c) l'indicatif d'appel; d) le nom du commandant de bord; e) la composition de l'équipage; f) la date et l'heure d'arrivée. Ces informations doivent être envoyées aux adresses suivantes au moins quatre semaines avant l'arrivée: ARC-Secretariat@fao.org et FAO-MA@fao.org; téléphone: +212 537 654776 / +212 678552510.
39. Des fonctionnaires du Bureau du protocole seront présents aux aéroports internationaux (Casablanca et Rabat) pour accueillir les participants à la Conférence régionale et les conduire à leurs hôtels respectifs.
40. Les autorités du Royaume du Maroc prendront des dispositions pour aider les participants à accomplir les formalités de départ à la fin de la Conférence régionale, comme à leur arrivée.

Transports et autres services

41. Le transport de l'aéroport à l'hôtel et inversement sera assuré par le Gouvernement du Maroc.
42. Des services de change, des services bancaires, des moyens de communication et des agences de voyage et de tourisme sont facilement accessibles.
43. Les devises pouvant être apportées au Maroc et les quantités autorisées sont soumises à la réglementation. Des informations à ce sujet seront communiquées aux délégués, à leur demande, par l'intermédiaire de la Chargée de liaison du Gouvernement.

Services médicaux et premiers secours

44. Le Gouvernement du Maroc mettra à la disposition de toutes les délégations des services de premiers secours et d'aide médicale d'urgence. Pour obtenir davantage de renseignements ou en cas de besoin, veuillez utiliser les moyens de contact suivants:

Téléphone: +212 537654776 / +212 678552510;

Courriel: ARC-Secretariat@fao.org, avec copie à FAO-MA@fao.org

Hébergement

45. Chaque participant est chargé d'accomplir ses propres démarches pour réserver son hôtel. Vous trouverez ci-dessous une liste d'hôtels recommandés. Afin de faciliter le soutien logistique, les participants sont priés de confirmer leur réservation à la Conférence régionale et au Comité national d'organisation chargé de la planification de la manifestation, de préférence avant le **10 avril 2024**, en écrivant à ARC-Secretariat@fao.org, avec copie à FAO-MA@fao.org.

Hôtel	Chambre individuelle BB	Chambre double BB
Sofitel 5*	2 650	3 000
Fairmont 5*	2 600	3 040
Marriott 5*	2 600	2 980
The Views 5*	2 500	2 980
Barcelo 5*	1 190	1 420
Rihab 4*	970	1 200
Onomo 4*	1 160	1 420
Le Rive 4*	1 020	1 250
Atlantic Agdal 4*	1 020	1 240
GARDENIA / Agdal 3*	1 213	1 326
Suite junior Sofitel: 5 450		
Suite ambassadeur Sofitel: 7 500		

Note: BB signifie «Bed and Breakfast», soit petit déjeuner inclus. Les prix affichés sont les tarifs standards en dirhams marocains.

Coordonnées des personnes à contacter pour réserver:

Tél. 1: +212 6 66 87 68 04 – Chaimae

Tél. 2: +212 6 61 43 93 74 – Sanaa

Courriel: resadaniatravel@gmail.com

46. Lors de l'enregistrement, les hôteliers demandent généralement au client de présenter une carte de crédit ou de verser un acompte en liquide. Veuillez noter que les participants sont tenus de régler toutes leurs factures d'hôtel à leur départ (repas, consommations au bar, pourboires, téléphone, blanchisserie, etc.).

Climat

47. En plein cœur du printemps, le mois d'avril à Rabat offre un [climat](#) idéal aux voyageurs. Avec des températures allant de 14 °C à 21 °C, le temps est généralement doux pendant tout le mois, avec quelques jours de pluie seulement.

Fuseau horaire

48. Le fuseau horaire du Maroc est UTC+1.

Réseau électrique

49. La tension du courant électrique au Maroc est de 220 volts, à 50 hertz. Les prises électriques sont de type C/E.